



CTB RD CONGO

**AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT**

DISTRIBUTION DE 27.675 MOUSTIQUAIRES DANS LA PROVINCE DE BAS-CONGO

**POUR LES DISTRICTS DE MATADI,
BAS-FELUVE ET BOMA**

1^{IER} RAPPORT

Date 5 octobre 2010

Table des matières

1	Fiche Analytique de l'intervention	3
2	Introduction	3
3	La distribution	4
3.1.1	Destinataires	4
3.1.2	Cible et approche	4
3.1.3	Instructions	4
3.1.4	Distribution de 38.080 moustiquaires	5
4	Constat	6
5	Recommandations	6
6	Calendrier de paiement	7

1 Fiche Analytique de l'intervention

Financement	DON H182-DRC
Code Navision CTB	RDC 08 13 11 T
Partenaire local	Ministère de la Santé Publique
Durée contrat	pas spécifié
Date estimative démarrage	1 juillet 2010
Montant du contrat	US\$ 46.770,-
Secteur d'intervention	Santé – Soins et services de santé
Objet	Contrat se rapportant à la 1 ^{ère} tranche de livraison de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée (MIILD) << Distribution de 27.675 Moustiquaires pas la CTB dans le Province du Bas-Congo pour les Districts de Matadi, Bas-Fleuve et Boma >>
Client	Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Santé (PARSS)
Consultant	CTB, Agence belge de développement

2 Introduction

En décembre 2009 l'Unité de Coordination du Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur de Santé (UCP / PARSS) et la l'Agence belge de développement (CTB), ont signé un contrat de service pour la distribution d'une première tranche de livraison des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides de Longue Durée (MIILD) dans la province du Bas-Congo. Ce premier lot contenait 27.675 moustiquaires.

La CTB a introduit auprès du bailleur les factures pour les première et deuxième tranches de paiement en début de l'année 2010 mais pour des raisons diverses le paiement n'ont qu'été effectué en juillet et septembre de la même année. L'absence des fonds a provoqué un retard considérable par rapport au premier schéma de distribution des moustiquaires dans les zones ciblées.

Entretemps un total de 114.349 moustiquaires avait été livré auprès de la CAMEEBO à MATADI. Cette quantité n'étant pas couverte par le contrat signé entre les deux parties, la CTB a introduit auprès de l'UCP du projet PARSS au début du mois de mai 2010 la demande d'un avenant au contrat original. Cet avenant a été reçu le 15 septembre 2010 et a ensuite été envoyé au siège de la CTB pour évaluation et approbation.

3 La distribution

3.1.1 Destinataires

L'UCP a donné son accord pour la sous-traitance de la distribution des moustiquaires par la CAMEEBO en juin 2010. Trois districts sanitaires ont été concernés par une première livraison au mois de juillet, à savoir :

1. District sanitaire de MATADI avec 2 zones de santé :
 - Zone de santé de Matadi avec 9 aires de santé
 - Zone de santé de Nzanza avec 9 aires de santé
2. District sanitaire de Boma avec trois zones de santé
 - Zone de santé de Muanda avec 9 aires de santé
 - Zone de santé de Kitona avec 5 aires de santé
 - Zone de santé de Boma Bungu avec 9 aires de santé
3. District sanitaire de Bas-Fleuve avec 4 zones de santé :
 - Zone de santé de Tshela avec 9 aires de santé
 - Zone de santé de Vaku avec 10 aires de santé
 - Zone de santé de Seke Banza avec 16 aires de santé
 - Zone de santé d'Inga avec 9 aires de santé

3.1.2 Cible et approche

Le groupe cible sont les femmes enceintes et les enfants moins de 5 ans. Comme le projet ne dispose pas de suffisamment de MIILD pour couvrir la totalité de la population cible, il a été retenu de les distribuer à 60% de la population cible. L'approche CPN et CPS a été retenue.

3.1.3 Instructions

Dans certaines ZS visitées, subsistent encore des MIILD déployées par l'UNICEF depuis septembre 2009 avec des instructions précises. Dans un premier temps il a été demandé aux ZS d'appliquer les instructions existantes transmises par le MIP dans les ZS comme suit :

- Ouvrant les fiches de stock
- Ravitaillant les autres sites des aires de santé pratiquant la CPN et la CPS afin de dégager de l'espace pour la prochaine livraison qui interviendra en octobre 2010
- Disposant de deux cahiers pour enregistrement des bénéficiaires l'un pour les femmes enceintes et l'autre pour les enfants de moins de 5 ans avec adresse complète et âge
- Rapportant les données régulièrement

3.1.4 Distribution de 38.080 moustiquaires

La distribution proprement dit a commencé au début du mois de juillet par la zone de Muanda et s'est clôturée par la ZS de Nzanza à la fin du même mois. La livraison était assurée conjointement par l'équipe de livreurs de la CAMEEBO ainsi que les différents cadres de ZS principalement ceux chargés de la lutte contre le paludisme dans les zones de santé.

Cadres ayant accompagné les équipes de livreurs de la CAMEEBO :

No	Zone de Santé	NOM ET POSTNOM	QUALITE
01	ZS DE MUANDA	Dr KIYIMBI	MCZ
02	ZS KITONA	MASUMBUKO	AG BCZ
03	ZS BOMA BINGU	Didier	AG BCZ
04	ZS VAKU	KUDENDA KHONDE Salomon	Point Focal PALU
05	ZS THSELA	MAVESE MAVESE	Superviseur PEV
06	ZS INGA	FITI LUEMBA Felly	Point Focal PALU
07	ZS SEKE BANZA	NTINU	Chargé EHA
08	ZS MATADI	KALALIA	Point Focal PALU
09	ZS NZANZA	Maman DODO	Point Focal PALU

Dès l'arrivée dans une ZS, un briefing était fait à l'intention de l'Equipe Cadre de la ZS qui réceptionnera ensuite le lot des MIILD destiné à la ZS. Un routing est alors élaboré avec l'ECZS qui désigne la personne qui accompagne l'équipe de livreurs de la CAMEEBO.

Au niveau de chaque aire de santé, l'IT et le Président du CODESA réceptionnent le MIILD en insistant sur l'usage dont on doit en faire et la population cible. Tous le BL des aires de santé sont visées par le MCZ.

Au cours de cette première livraison un total de 952 ballots ont été distribués soit 38.080 pièces de MIILD à raison de :

No	District Sanitaire	ZONE DE SANTE	Nombre ballots (40 pièces/ballot)	Nombre MIILD
1.	MATADI	MATADI	174	6.960
		NZANZA	129	5.160
		S/TOTAL	303	12.120
2.	BOMA BUNGU	MUANDA	126	5.040
		KITONA	86	3.440

No	District Sanitaire	ZONE DE SANTE	Nombre ballots (40 pièces/ballot)	Nombre MIILD
		BOMA BUNGU	76	3.040
		S/TOTAL	288	11.520
3.	BAS FLEUVE	VAKU	67	2.680
		SEKE BANZA	134	5.360
		TSHELA	85	3.400
		INGA	75	3.000
		S/TOTAL	361	14.440
		TOTAL GENERAL	952	30.080

4 Constat

- Si la capacité de stockage est très limitée au niveau des BCZ, la quasi-totalité des CS disposent suffisamment d'espace pour stocker la totalité des MIILD correspondent aux trois livraisons d'autant plus qu'à leur niveau ils les redéployent dans les autres sites effectuant la CPN et la CPS ;
- Certaines aires de santé sont inaccessibles et parfois il faut recourir aux porteurs pour transporter les ballots de MIILD sur des longues distances (cas de Tibu et Temba dans la ZS de Seke Banza ; cas de Kheko et Kiolo dans la ZS de Vaku ; cas de Nganda Mbemba et Minionzi dans la ZS de Tshela ; et cas de Weka dans la ZS de Muanda).
- Même en saison sèche attendre certaines aires de santé est un véritable parcours de combattant (Cas de Dibindu dans la ZS de Tshela ; cas de Lutala Mbeko et Ndimba Luanga dans la ZS de Seke Banza) ;
- Toutes les ZS sont presque unanimes pour qu'on puisse changer d'approche, c'est-à-dire qu'on passe de l'approche CPN/CPS à la distribution de masse compte tenu de la faible fréquentation CPN/CPS. Pour preuve, au bout d'une année, il n'y a que la moitié presque de MIILD distribuées par l'UNICEF qui est consommée.

5 Recommandations

1. Qu'il soit accepté l'approche communautaire avec formation des RECO
2. Que les fonds soient disponibles à temps pour la distribution de toutes les MIILD le plus vite que possible avant la saison de pluies

6 Calendrier de paiement

Le contrat original de distribution de 27.675 prévoit un calendrier de paiement comme suit :

	Étape	montant	Reçu
1	Après signature contrat : 10%	\$ 4.677,00	\$ 4.677,00
2	30% après distribution de 8.303 unités de MILLD	\$ 14.031,00	\$ 14.016,00
3	30% après distribution de 16.605 unités de MILLD	\$ 14.031,00	\$ 0
4	20% après distribution de 22.140 unités de MILLD	\$ 9.354,00	\$ 0
5	10% lorsque la totalité de 27.675 unités de MILLD serait distribué	\$ 4.677,00	\$ 0

L'avenant au premier contrat de la distribution de 27.675 n'est pas encore signé. La CTB propose dès de l'approbation de ce rapport un troisième paiement suivant point 3 et 4 ci-dessus, donc un montant de **\$ 23.385** (\$ 14.031 + \$ 9.354).

Fait à Kinshasa le 5 octobre 2010

Eric de Milliano

Responsable programme Santé et Education

CTB - Kinshasa